



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/36
8 novembre 2022



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-onzième réunion
Montréal, 5 – 9 décembre 2022
Point 9(c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET: ALBANIE

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet ci-après:

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) ONUDI et PNUE

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/1

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Albanie

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase II)	ONUDI (principale), PNUE	85 ^e	67,5% éliminés d'ici à 2025

(II) DONNÉES LES PLUS RÉCENTES DE L'ARTICLE-7 (Annexe C Groupe I)	Année: 2021	4,57 (tonnes PAO)
---	-------------	-------------------

(III) DONNÉES SECTORIELLES LES PLUS RÉCENTES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année: 2021	
Produits chimiques	Aérosols	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de traitement	Laboratoire	Consommation sectorielle totale
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					4,48				4,48
HCFC-142b					0,09				0,09

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Niveau de référence 2009-2010:	8,40	Point de départ pour des réductions totales soutenues:	8,37
CONSOMMATION ADMISSIBLE AUX FINS DE FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée:	5.64	Restante:	2,73

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENTÉRINÉ		2022	2023	2024	Total
ONUDI	Élimination de SAO (tonnes PAO)	0,9	0,0	0,0	0,9
	Financement (\$US)	101 860	0	0	101 860
PNUE	Élimination de SAO (tonnes PAO)	0,2	0,0	0,0	0,2
	Financement (\$US)	24 860	0	0	24 860

(VI) DONNÉES DU PROJET		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		5 46	5 46	5 46	5 46	5 46	2 73	n/d	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		5 46	5 46	5 46	5 46	5 46	2 73	n/d	
Financement convenu en principe (\$US)	ONUDI	Coûts du projet	124 175	0	93 450	0	0	30 875	248,500
		Coûts d'appui	11 176	0	8 410	0	0	2 779	22,365
	UNEP	Coûts du projet	22 000	0	22 000	0	0	0	44,000
		Coûts d'appui	2 860	0	2 860	0	0	0	5,720
Fonds approuvés par ExCom (\$US)	Coûts du projet	146 175						146 175	
	Coûts d'appui	14 036						14 036	
Fonds totaux recommandés pour approbation à la présente réunion (\$US)	Coûts du projet			115 450				115 450	
	Coûts d'appui			11 270				11 270	

Recommandation du Secrétariat	Approbation globale
-------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. L'ONUDI, en sa capacité d'agence d'exécution principale, a soumis, au nom du Gouvernement d'Albanie, une demande de financement de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un coût total de 133 198 \$US, soit 81 251 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 7 313 \$US pour l'ONUDI et 39 500 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 5 135 \$US pour le PNUE.² La soumission comprend un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC pour 2020 et 2021, ainsi que le plan d'exécution de la tranche pour 2023 à 2025..

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le Gouvernement d'Albanie a indiqué une consommation de 2.02 tonnes PAO de HCFC en 2021, soit 66 % de moins que le niveau de base de HCFC aux fins de conformité. Le Tableau 1 contient les détails sur la consommation de HCFC pour 2017-2021.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Albanie (données visées à l'Article 7 pour 2017-2021)

HCFC	2017	2018	2019	2020	2021	Niveau de référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	54,35	70,58	61,98	56,30	36,64	102,3
HCFC-124	0,00	0	0	0	0	0,6
HCFC-142b	0,00	0	0	0	0	4,6
Total (tm)	54,35	70,58	61,98	56,30	36,64	107,4
Tonnes PAO						
HCFC-22	2,99	3,88	3,41	3,10	2,02	5,70
HCFC-124	0,00	0	0	0	0	0,01
HCFC-142b	0,00	0	0	00		0,30
Total (tonnes PAO)	2,99	3,88	3,41	3,10	2,02	6,00

3. L'exécution des activités du PGEH, notamment le système de licences et de quotas, l'interdiction des importations d'équipements usages et nouveaux contenant des HCFC, ainsi que les programmes de formation, continuent de contribuer à tendance à la baisse de la consommation de HCFC. La baisse importante de la consommation de HCFC en 2020 et 2021 peut être attribuée aux conséquences de la pandémie de COVID-19, mais la sensibilisation accrue des parties prenantes dans le pays pouvait aussi être un facteur contribuant, à la suite de la ratification de l'Amendement de Kigali par l'Albanie en 2019.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays (PP)

4. En 2021, le Gouvernement de l'Albanie a communiqué des données sur la consommation sectorielle de HCFC dans le rapport de mise en œuvre du PP en 2021, qui sont conformes aux données indiquées au titre de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le Gouvernement applique un système de licences et de quotas sur les importations et exportations de HCFC, et que le pays est en conformité au Protocole de Montréal et à l'Accord du PGEH pour 2020 et 2021. Malgré une telle conformité, la consommation vérifiée de 2020 était de 3,89 tonnes PAO, soit supérieure de 0,79 tonnes PAO au niveau de consommation indiqué au titre de l'Article 7 pour 2020. L'erreur involontaire a été détectée en comparant les données d'importation aux données d'exportation du pays exportateur dans le cadre du partage de données. Les

² Selon la lettre du 29 août 2022 du ministère du Tourisme et de l'Environnement de l'Albanie à l'ONUDI.

documents pertinents ont été envoyés au Secrétariat de l'ozone pour examen et révision des données visées à l'Article 7 pour 2020 s'il y a lieu.

6. La vérification a recommandé le renforcement des partenariats de coopération avec les associations de réfrigération et de climatisation (R&C) et les autorités douanières, afin de surveiller et de prévenir le commerce illégal de SAO; renforcement en cours des capacités des parties prenantes; établissement le plus tôt possible du programme de certification R&C; renforcement de la coopération entre les ateliers d'entretien, et programme de récupération, de recyclage et de réhabilitation (RRR); et formation de techniciens en RRR. Ces activités sont prévues dans le PGEH.

Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du PGEH

Cadre juridique

7. La loi sur les gaz fluorés a été approuvée le 22 juin 2022 par le Conseil des ministres (DCM no. 432) et son approbation par le Parlement est prévue pour la fin de 2022. La nouvelle loi met à jour la législation existante sur les gaz fluorés, pour l'aligner sur les obligations du pays au titre de l'Amendement de Kigali et la législation de l'Union européenne. Les mesures juridiques sur le contrôle des fuites, la communication de données sur l'utilisation des SAO et des équipements à base de SAO, les procédures de formation, ainsi que l'évaluation et la certification des techniciens d'entretien, ont été révisées pour les aligner sur la Loi sur les gaz fluorés et soumises aux fins d'approbation.

Secteur de l'entretien en réfrigération

8. Les activités ci-après ont été exécutées:

- (a) Documents mis à jour pour la formation des douanes; deux ateliers de formation au contrôle des HCFC et des HFC, et à l'Amendement de Kigali, à l'intention de 23 agents de douane et des inspecteurs de l'environnement;
- (b) Neuf ateliers de formation RRR dans des écoles techniques, pour la formation de 176 stagiaires (dont quatre stagiaires féminins et deux formatrices): la formation incluait des conférences, de la formation pratique et de l'entraînement avec des équipements R&C; et
- (c) Une série de documents de formation sur les normes de sécurité et le contrôle des fuites, l'Amendement de Kigali et l'efficacité énergétique; quatre ateliers de formation pour 72 techniciens sur les produits de remplacement à faible potentiel de réchauffement global (PRG), les normes de sécurité et le contrôle des fuites, l'Amendement de Kigali, deux autres ateliers sur les produits de remplacement des HCFC et des HFC à haut PRG, ainsi que sur l'Amendement de Kigali pour 38 techniciens R&C, financés au titre de la cinquième tranche de la phase I du PGEH; tous les participants ont dû passer un examen et ont reçu un certificat.

Mise en œuvre et suivi du projet

9. Le Bureau national de l'ozone (BNO), établi au sein du ministère du Tourisme et de l'Environnement, est responsable de la coordination de la mise en œuvre de la phase II du PGEH, notamment de la mise en œuvre du projet, en coordination avec d'autres parties prenantes. Les dépenses pour cet élément de la première tranche de la phase II s'élèvent à 4 000 \$US pour un consultant.

Niveau de décaissement des fonds

10. En date de septembre 2022, sur les 127 500 \$US approuvés jusqu'ici, (88 000 \$US pour l'ONUDI et 39 500 \$US pour le PNUE), 48 466 \$US (38 %) ont été décaissés (21 466 \$US pour l'ONUDI et 27 000 \$US pour le PNUE). Le solde, soit 79 034 \$US, sera décaissé en 2023.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du PGEH

11. Les activités ci-après seront exécutées durant la période de décembre 2022 à décembre 2025:

- (a) Législations: Poursuite du suivi et de la facilitation du processus d'approbation de la Loi sur les gaz fluorés; préparation de l'application des règlements sur les gaz fluorés en modifiant les activités des plans de travail et les démarches pour répondre aux conditions du marché lorsque les règlements sur les gaz fluorés seront approuvés, et tenant les parties intéressées informées des progrès (ONUDI) (18 250\$US);
- (b) Mise à jour des documents de formation et tenue de deux ateliers de formation pour 30 agents de douane et des inspecteurs de l'environnement, concernant la surveillance du commerce des substances réglementées, l'utilisation de codes de système harmonisés pour les HFCs, les mélanges et les équipements, et prévention du commerce illégal grâce au profilage des risques (PNUE) (7 500 \$US);
- (c) Mise à jour des documents de formation et tenue de quatre ateliers de formation pour 60 experts R&C aux bonnes pratiques d'entretien, à la sécurité de l'usage de frigorigènes de remplacement, et à l'usage efficace en énergie des équipements et appui aux stagiaires féminins (PNUE) (32 000 \$US);
- (d) Activités de sensibilisation et enquêtes sur les capacités techniques des petits ateliers d'entretien pour les RRR; deux sessions de formation pour 20 ateliers d'entretien R&C et de techniciens sur les RRR; établissement d'un modèle d'entreprise pour la mise en œuvre RRR en consultation avec le secteur privé; deux sessions de formation sur la gestion des activités de RRR et promotion des carrières des techniciennes R&C (ONUDI) (30 000 \$US);
- (e) Consultations avec des experts et des parties prenantes nationaux sur les utilisateurs ultimes dans le secteur de la réfrigération, afin de formuler une stratégie d'élimination des HCFC dans les équipements de grandes dimensions, tels que les réfrigérateurs et refroidisseurs commerciaux et industriels; inventaire préliminaire des équipements de grandes dimensions (ONUDI) (13 000 \$US); et
- (f) Gestion du projet, coordination, surveillance et comptes rendus, collecte de données et préparation du rapport d'avancement (ONUDI) (20 000 \$US, soit 16 000 \$US pour le personnel et les consultants et 4 000 \$US pour les déplacements).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du PGEH*Cadre juridique*

12. Le Gouvernement de l'Albanie a déjà émis les quotas d'importation de HCFC pour les années 2022, 2023 et 2024, conformes aux cibles de contrôle du Protocole de Montréal.

13. Le Secrétariat a noté que les sujets abordés dans le Protocole de Montréal sont déjà intégrés dans les programmes de formation ordinaires et obligatoires des agents de douane. La formation des douanes est inculquée par une équipe d'experts incluant le Chef du Département de lutte contre la traite des personnes et la Personne ressource des douanes pour le Protocole de Montréal de la Direction générale des Douanes, le personnel du BNO et des experts du secteur R&C, afin de couvrir divers aspects du renforcement des capacités des agents de douane.

Secteur de l'entretien en réfrigération

14. En réponse à une question du Secrétariat sur l'impact des activités de formation sur les RRR de frigorigènes organisées dans neuf écoles techniques, l'ONUDI a indiqué que l'Albanie ne dispose pas d'un centre national pour éliminer les SAO, de sorte que les RRR sont exécutées par des entreprises privées, conformément aux lois en vigueur. Les écoles techniques représentent une part importante du système d'éducation pour développer les aptitudes des techniciens R&C. Une formation théorique et un entraînement pratique sont requis pour préparer les techniciens R&C aux défis de l'élimination des SAO et leur permettre d'éviter les émissions non nécessaires de frigorigènes à base de SAO grâce à l'application de bonnes pratiques d'entretien.

15. En ce qui concerne l'élimination des SAO non désirées, l'Albanie a mis en place des lois sur l'élimination des substances règlementées en vertu du Protocole de Montréal, et sur les produits et les équipements contenant ou utilisant de telles substances. La destruction est effectuée en ligne selon les exigences de la Réunion des Parties.

16. Le Secrétariat a posé des questions sur l'étude de faisabilité concernant la sensibilisation, la formation et les outils couvrant la consommation de HCFC par les utilisateurs ultimes commerciaux et industriels importants, puisque l'élimination dans ce secteur est censée être plus difficile vers la fin de l'élimination des HCFC. L'ONUDI a indiqué qu'elle est en consultation avec les parties prenantes afin de déterminer la meilleure approche, notamment l'établissement d'un inventaire des équipements; l'établissement d'un programme de formation; et l'identification d'un expert connaissant bien le sous-secteur pour aider le pays dans l'exécution de l'activité.

État de la mise en œuvre de la phase I du PGEH

17. Le Secrétariat a constaté que les activités de la cinquième tranche de la phase I du PGEH, approuvées à la 85^e réunion, ont été achevées, soit opérationnellement (ONUDI) soit financièrement (PNUE). L'ONUDI a indiqué que tous les fonds approuvés pour la phase I ont été dépensés et que le projet est financièrement clos. Le Secrétariat a noté par ailleurs que le rapport d'achèvement de projet (RAP) pour la phase I était en cours de préparation mais n'a pas été soumis. En application de la décision 82/19, le financement de la deuxième tranche de la phase II du PGEH ne devrait pas être examiné sans soumission du RAP pour la phase I. Le Secrétariat constate les difficultés de la mise en œuvre causées par les conditions restrictives de la pandémie de COVID-19 et se félicite que toutes les activités de la phase I ont été opérationnellement terminées. Le Secrétariat recommande donc que le Comité exécutif envisage d'approuver le financement de la deuxième tranche de la phase II du PGEH de l'Albanie, à titre exceptionnel, étant entendu que les fonds liés à la deuxième tranche seraient transférés à l'ONUDI et au PNUE par le Trésorier sur confirmation par le Secrétariat de la réception du RAP pour la phase I du PGEH.

Application de la politique de l'égalité des sexes³

18. Conformément à la décision 84/92(d), la phase II du PGEH couvre explicitement plusieurs des questions d'égalité des sexes, notamment les efforts pour recruter des stagiaires féminins et des

³ Conformément à la décision 84/92(d), la décision 90/48(c) a encouragé les agences bilatérales et d'exécution à continuer à veiller à ce que la politique opérationnelle d'intégration du genre du Fonds multilatéral soit appliquée à

techniciennes dans le secteur de l'entretien R&C. En novembre 2021, deux ateliers sur les femmes dans le secteur R&C ont reçu la participation de 58 stagiaires et conférenciers provenant des facultés d'architecture et de l'environnement de deux universités. Ces ateliers ont rehaussé la sensibilisation des participants sur l'efficacité énergétique et de leur rôle de futurs architectes et ingénieurs de l'environnement pour les systèmes de refroidissement.

19. Durant la préparation de la deuxième tranche, des points d'entrée ont été identifiés afin de promouvoir des activités favorisant l'égalité des sexes à exécuter dans le cadre du PGEH. Le projet recueillera des données non regroupées et des informations qualitatives permettant d'analyser et de suivre les questions d'égalité des sexes, notamment les efforts de recrutement des femmes à des postes R&C vacants et le nombre et le pourcentage d'hommes et de femmes participant aux ateliers de formation. L'ONUDI a signalé l'intérêt croissant des femmes pour des postes dans le secteur R&C et un nombre croissant de femmes ayant participé aux activités de mise en œuvre du PGEH dans des rôles de formatrices et de consultantes.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

20. L'Albanie dispose d'un système de licences et de quotas pour surveiller et contrôler les importations de HCFC et en 2011, il a interdit les importations d'équipements à base de HCFC. Ces mesures législatives, ainsi que la formation et le renforcement des capacités des techniciens ont contribué à la durabilité à long terme de l'élimination des HCFC. Les programmes de formation pour les agents de douane et d'application de la loi, ainsi que la formation d'experts en réfrigération dans les instituts de formation technique sont mis à jour régulièrement; d'autres approbations formelles des programmes de formation par les entités officielles responsables aideraient à assurer la durabilité de la formation après l'achèvement du PGEH. Des risques mineurs de retard dans la mise en œuvre ont été détectés, en association avec un retard potentiel de l'approbation de la législation par le Parlement, des catastrophes naturels, des épidémies et des changements politiques.

Conclusion

21. Le Gouvernement applique sur les importations et exportations de HCFC un système opérationnel de licences et de quotas qui permettra de réduire la consommation de HCFC conformément au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal; la consommation en 2021 était inférieure de 48 % aux cibles de contrôle du Protocole de Montréal et de l'Accord conclu avec le Comité exécutif. La loi sur les gaz fluorés, qui renforce et aligne la législations sur les obligations de l'Amendement de Kigali, est en cours d'examen par le Parlement qui devrait l'approuver en décembre 2022. Les activités du PGEH progressent malgré les interruptions et les retards causés par la pandémie de COVID-19. Des agents de douane et des inspecteurs de l'environnement ont été formés à la prévention du commerce illégal. Des techniciens en réfrigération ont été formés aux RRR, et le pays déploie des efforts pour appuyer les activités de RRR dans le secteur privé. Les progrès réalisés jusqu'ici, et les activités prévues pour la deuxième tranche contribueront à assurer la durabilité à long terme de l'élimination des HCFC.

RECOMMANDATION

22. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport d'avancement de la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de l'Albanie; il recommande en outre l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH de l'Albanie, ainsi que le plan de mise en œuvre correspondant de la tranche pour 2023-2025 aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous, à titre exceptionnel, étant entendu que le

tous les projets, en tenant compte des activités spécifiques présentées dans le tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/37.

Trésorier virera les fonds au PNUE et à l'ONUDI uniquement sur confirmation par le Secrétariat qu'il a bien reçu le rapport d'achèvement de la phase I du PGEH.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	81 250	7 313	ONUDI
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	39 500	5 135	PNUE

